

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 6 octobre 2014 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1
 Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Avis public d'élection partielle – Siège #5
 - 6.2. Dépôt du procès-verbal de correction relatif au règlement numéro 2014-02 sur la qualité de vie
 - 6.3. Déneigement du stationnement de l'édifice municipal et de l'accès à la station d'épuration des eaux usées
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
 - 8.1. Rétrocession d'une partie de l'ancien chemin du 4^e Rang Ouest au propriétaire adjacent (Madame Jacqueline Morin)
 - 8.2. Travaux d'amélioration de la route Lepage (PAARRM)
 - 8.3. Nivelage des chemins municipaux
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Addenda au protocole d'entente de gestion des déchets de la région de Matane
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Attribution du prix relatif à l'entretien des jardinières
 - 10.2. Nomination des inspecteurs en bâtiment et des fonctionnaires pour la délivrance des permis et certificats
 - 10.3. Autorisation à des travaux de démolition partielle (Monsieur Gérald Beaulieu au 92, rue de la Mer)
 - 10.4. Libération de retenues dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier – Volet II
 - 10.5. Consultations publiques – Politique nationale de la ruralité 2014-2024
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Approbation du budget révisé 2014 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables
 - 11.2. Engagement dans le cadre du fonds « Initiative d'investissement local » pour la réfection partielle du centre communautaire
 - 11.3. Cercle de Fermières – Installation d'un tricot graffiti au centre communautaire
 - 11.4. Personnel pour l'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale
 - 11.5. Achat de bois de chauffage pour le centre communautaire
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. STTP – Demande d'appui concernant le service postal public
 - 13.2. Rencontre avec le comité pour la sauvegarde du quai (mardi le 14 octobre 2014 à 19 h)
 - 13.3. Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie – Rallye rural (samedi le 18 octobre 2014)
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 6 octobre 2014 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Approbation des procès-verbaux

2014-164 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2014

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 8 septembre dernier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'approuver le procès-verbal du 8 septembre 2014 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2014-165 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 SEPTEMBRE 2014

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 22 septembre dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'approuver le procès-verbal du 22 septembre 2014 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Présentation et adoption des comptes

La conseillère au siège #4, Madame Véronique Lamarre, arrive et prend son siège à 20 h 05.

2014-166 APPROBATION DES COMPTES AU 30 SEPTEMBRE 2014

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de septembre 2014;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 septembre 2014 :

Liste des comptes à payer	35 431,71	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés + chèque #6032)	932,49	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #3833 au #3852)	13 109,61	\$
Total des comptes au 30 septembre 2014	49 473,81	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'a été soulevée.

6.1 Avis public d'élection partielle – Sièges #5

Conformément à l'article 339 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, le secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, qui agit à titre de président d'élection, remet une copie de l'avis public d'élection partielle afin d'informer le conseil de la date du scrutin qui est le 16 novembre prochain en vue de combler la vacance au siège numéro 5 du conseil municipal.

6.2 Dépôt du procès-verbal de correction relatif au règlement numéro 2014-02 sur la qualité de vie

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, fait le dépôt du procès-verbal de correction du règlement numéro 2014-02 sur la qualité de vie adopté à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi, 2 juin 2014 à 20h00 conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*.

6.3 Déneigement du stationnement de l'édifice municipal et de l'accès à la station d'épuration des eaux usées

La conseillère au siège #4, Madame Véronique Lamarre, divulgue la nature générale de son intérêt avant le début des délibérations sur cette question et s'abstient de participer à celles-ci et de voter conformément à l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*.

2014-167 DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DE L'ACCÈS À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et de l'accès à la station d'épuration des eaux usées pour la prochaine saison hivernale en vertu de la résolution #2014-151;

Considérant que nous avons reçu les soumissions suivantes :

- « Entreprises Gilles Fournier enr. » au montant de 1 248 \$ plus les taxes;
- « Entreprise Daniel Duchaine » au montant de 1 510,59 \$ plus les taxes;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu de retenir la soumission de « Entreprises Gilles Fournier enr. » au montant forfaitaire de 1 248 \$ plus les taxes pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et de l'accès à la station d'épuration des eaux usées pour la saison hivernale 2014-2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1 Rétrocession d'une partie de l'ancien chemin du 4^e Rang Ouest au propriétaire adjacent (Madame Jacqueline Morin)

2014-168 RÉTROCESSION D'UNE PARTIE DE L'ANCIEN CHEMIN DU 4^E RANG OUEST AU PROPRIÉTAIRE ADJACENT

Considérant que le conseil municipal désire régulariser l'existence d'une ancienne assiette de chemin municipal actuellement fermé à la circulation automobile, soit une partie de l'ancien chemin du 4^e Rang Ouest située sur une partie du lot 471 du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Assomption-de-MacNider;

Considérant qu'il a lieu de céder cette assiette de chemin au propriétaire adjacent, soit Madame Jacqueline Morin, afin qu'elle puisse procéder à la vente de sa propriété située au 426, 4^e Rang Ouest à Baie-des-Sables;

Considérant les articles 66 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales (LCM)*;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de rétrocéder gratuitement à Madame Jacqueline Morin l'ancienne assiette de chemin du 4^e Rang Ouest située sur une partie du lot 471 du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Assomption-de-MacNider tel qu'identifié sur le plan numéro 2998-1 préparé par Monsieur Jean-Marc Michaud, arpenteur-géomètre, et inscrit dans ses minutes.

Le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, sont autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de procéder à cette transaction auprès d'un notaire au choix du cessionnaire et à ses frais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2 Travaux d'amélioration de la route Lepage (PAARRM)

2014-169 TRAVAUX D'ASPHALTAGE DE LA ROUTE LEPAGE

Considérant la résolution #2014-161 relative à l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux dans certains secteurs de la route Lepage;

Considérant que nous n'avons reçu qu'une seule soumission, soit celle de « Les Pavages des Monts »;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'accepter la soumission de « Les Pavages des Monts » au montant de 41,65 \$ le mètre carré avant les taxes. Le montant budgétaire des travaux est de 30 000 \$ avant les taxes.

Les secteurs visés de la route Lepage par les travaux d'asphaltages sont de chaque côté du passage à niveau (chemin de fer) sur une distance totale d'environ 60 mètres et près de l'intersection avec la route 132 sur une distance d'environ 40 mètres.

Le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, sera responsable de la supervision de ces travaux. Ces travaux d'investissement seront financés à même le *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)* et le solde, s'il y a lieu, à même le *Fonds pour l'entretien des voies publiques municipales*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.3 Nivelages des chemins municipaux

2014-170 AUTORISER LE NIVELAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Considérant qu'une visite des chemins sera effectuée avec le responsable des travaux publics, le maire et l' élu responsable du dossier transport;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à faire niveler les chemins municipaux, au besoin et selon l'évaluation effectuée, par « Les Entreprises Yvon d'Astous et fils inc. » au tarif horaire de 98 \$. Une mise en forme de la chaussée de la route Lepage sera effectuée à cette occasion. Le temps requis pour ces travaux automnaux ne devra pas excéder 30 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1 Addenda au protocole d'entente de gestion des déchets de la région de Matane

2014-171 ADOPTION DE L'ADDENDA PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ INTERMUNICIPAL DE GESTION DES DÉCHETS DU 20 MAI 2014

Considérant qu'il a lieu d'apporter des modifications à l'Entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides afin de tenir compte de la réalité d'aujourd'hui;

Considérant que l'addenda proposé par la Ville de Matane apporte des précisions nécessaires aux dispositions déjà en vigueur de l'Entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides, soit les articles 1, 2, 3, 4, 8, 9, 11, 12, 13 et 16;

Considérant que toute modification à l'Entente doit être entérinée par l'ensemble des parties à l'entente;

Considérant que l'addenda proposé constitue une mise à jour à laquelle les membres du Comité intermunicipal d'élimination des déchets de la région de Matane ont signifié leur accord verbal lors de l'assemblée générale du 20 mai 2014;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu :

Que la municipalité de Baie-des-Sables adopte l'addenda à l'Entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides, tel que proposé par la Ville de Matane.

Que le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, sont autorisés à signer l'addenda en question au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1 Attribution du prix relatif à l'entretien des jardinières

2014-172 ATTRIBUTION DU PRIX RELATIF À L'ENTRETIEN DES JARDIÈRES

Considérant la résolution #2014-026 relative à l'entretien des jardinières;

Considérant qu'il a lieu de remettre un prix de mérite au contribuable ayant le mieux entretenu la jardinière en face de sa propriété durant la période estivale;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu de :

- Décerner le prix à Monsieur José Castillo résidant au 144, rue de la Mer à Baie-des-Sables;
- De le féliciter pour son implication dans l'entretien de la jardinière ainsi que le résultat obtenu;
- De lui offrir un chèque-cadeau chez « Matériaux G. Ouellet inc. » de 50 \$;
- De souligner cet événement dans le prochain bulletin municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2 Nomination des inspecteurs en bâtiments et des fonctionnaires pour la délivrance des permis et certificats

2014-173 NOMINATION DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS ET DES FONCTIONNAIRES RESPONSABLES DE LA DÉLIVRANCE DES PERMIS ET CERTIFICATS

Considérant que le Conseil de la Municipalité de Baie-des-Sables exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)* en matière d'urbanisme;

Considérant qu'en vertu de l'article 236 de ladite Loi, et du *Règlement numéro 2008-11 concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats*, le Conseil municipal doit désigner les fonctionnaires désignés qui tiennent lieu d'inspecteurs des bâtiments, au sens dudit règlement, pour émettre les permis et certificats prévus à la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme*;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des inspecteurs des bâtiments, laquelle ne reflète plus l'état actuel de l'organisation du travail quant aux services rendus à la Municipalité en matière d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu par le Conseil municipal :

Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal nomme comme inspecteurs des bâtiments, les personnes suivantes :

- Monsieur Daniel Charrette, inspecteur en bâtiments à la MRC de La Matanie;
- Monsieur Yvan Lajoie, inspecteur en bâtiments à la MRC de La Matanie;
- Madame Laurie Savard, inspectrice en bâtiments à la MRC de La Matanie.

Que le Conseil municipal nomme également comme fonctionnaires désignés au sens de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1)* pour la délivrance des permis et certificats prévus dans cette loi, les personnes suivantes :

- Monsieur Matthieu Déborbe, conseiller en urbanisme à la MRC de La Matanie;
- Monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme à la MRC de La Matanie;
- Monsieur Adam Coulombe, directeur général de la Municipalité de Baie-des-Sables, agissant à ce titre seulement, pour l'émission des permis de rénovation et de démolition ainsi qu'en cas d'urgence et suite aux recommandations du service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matanie;
- Madame Huguette Marcoux, directrice générale adjointe de la Municipalité de Baie-des-Sables, agissant à ce titre seulement, pour l'émission des permis de rénovation et de démolition ainsi qu'en cas d'urgence et suite aux recommandations du service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matanie.

Que les personnes désignées dans la présente résolution ont les pouvoirs et devoirs prévus à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité, ainsi que ceux prévus à la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme*. Ils interviennent pour l'analyse des demandes et l'émission des permis et certificats selon la répartition du travail au sein de leurs organisations respectives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.3 Autorisation à des travaux de démolition partielle (Monsieur Gérald Beaulieu au 92, rue de la Mer)

2014-174 AUTORISATION À MONSIEUR GÉRALD BEAULIEU POUR DES TRAVAUX DE DÉMOLITION PARTIELLE DE SA RÉSIDENCE

Considérant que Monsieur Gérald Beaulieu désire effectuer les travaux suivants sur sa résidence située au 92 rue de la Mer :

- démolir le portique arrière afin de le reconstruire;
- enlever le revêtement extérieur de la résidence afin d'isoler et remplacer le revêtement;

Considérant qu'en vertu de l'article 14.20.2 du règlement de zonage de la municipalité, une autorisation du conseil municipal est nécessaire à la réalisation de travaux de démolition partielle ou totale;

Considérant que le propriétaire actuel désire conserver le style original de la résidence en utilisant des matériaux qui favorisent l'intégration architecturale et correspondant à l'environnement bâti.

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser Monsieur Gérald Beaulieu à procéder aux travaux de démolition partielle de sa résidence tels qu'énumérés précédemment.

Que le responsable de l'émission des permis et certificats soit autorisé à délivrer le ou les permis et certificats exigés par le demandeur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*10.4 Libération de retenues dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier – Volet II***2014-175 LIBÉRATION DE RETENUES AU FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER – VOLET II**

Considérant qu'il a lieu de fermer auprès de Cartier Énergie Éolienne le projet « Acquisition de buts de hockey » datant de l'année 2012 du Comité des loisirs;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu de demander à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » de verser la somme suivante directement à l'organisme suivant :

VOLET II – SOLDE RÉSIDUEL ANNÉE 2012 PROJETS NON COMPLÉTÉS				
Organismes retenus	Montant accepté	Montant déjà versé	Montant à verser	Retenue (ou solde)
Corporation de développement de Baie-des-Sables (Acquisition de buts de hockey)	1 250 \$	937,50 \$	312,50 \$	0,00 \$
TOTAL (VOLET II)	1 250 \$	937,50 \$	312,50 \$	0,00\$

La Corporation de développement réservera cette somme et pourra la verser au Comité des loisirs lorsque le rapport final aura été produit.

Que copie de cette résolution soit transmise à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.5 Consultations publiques – Politique nationale de la ruralité 2014-2024

Les gens sont invités à participer à la consultation publique sur la vision du développement territorial et les défis à relever pour nos milieux dans le cadre de la Politique Nationale de la Ruralité (PNR 2014-2024). Cette rencontre aura lieu pour les gens de l'ouest de la MRC le 8 octobre prochain à 19 h à la salle communautaire de Saint-Léandre.

*11.1 Approbation du budget révisé 2014 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables***2014-176 APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2014 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)**

Considérant que la *Société d'habitation du Québec (SHQ)* a révisé le budget de l'année financière 2014 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'accepter le budget révisé 2014 en date du 3 septembre 2014 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables prévoyant une contribution estimative de la municipalité au déficit d'exploitation de la Villa Notre-Dame de 5 955 \$ au lieu d'un montant initial de 5 791 \$. Cette révision budgétaire tient compte des variations qui ont eu lieu au niveau du financement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*11.2 Engagement dans le cadre du fonds « Initiative d'investissement local » pour la réfection partielle du centre communautaire***2014-177 ENGAGEMENT DANS LE CADRE DU FONDS « INITIATIVE D'INVESTISSEMENT LOCAL » POUR LA RÉFECTION PARTIELLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Considérant la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du fonds « Initiative d'investissement local » pour la réfection partielle du centre communautaire en vertu de la résolution #2014-114;

Considérant qu'il a lieu de réviser le coût de certains travaux ainsi que d'actualiser le montage financier du projet;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu de réviser le coût des travaux et le montage financier du projet de réfection du centre communautaire comme suit :

Description des travaux	Coût
Remplacer la toiture existante	25 000 \$
Prolonger la toiture existante	10 000 \$
Remplacer la galerie avant	10 000 \$
Améliorer les installations sanitaires	15 000 \$ révisé
Améliorer l'aménagement de la cuisine	25 000 \$
Repositionner l'emplacement de l'escalier intérieur	5 000 \$
Remplacer les fenêtres et les portes	10 000 \$
Remplacer le revêtement extérieur	30 000 \$
Remplacer le revêtement de plancher	15 000 \$ révisé
Réparer et peindre les murs intérieurs	10 000 \$
	155 000 \$
Services professionnels pour plans et devis (10%)	15 500 \$ révisé
Frais de financement temporaire (5%)	7 750 \$ révisé
Imprévues (+/- 5%)	7 750 \$ révisé
	186 000 \$
Taxes non récupérables (37,2% de la TVQ)	6 902 \$
Total	192 902 \$

Financement	Montant
Développement économique du Canada Initiative d'investissement local (IIL)	96 451 \$ révisé
Municipalité de Baie-des-Sables Financement à long terme (règlement d'emprunt) ou autre source de financement s'il y a lieu (subvention)	96 541 \$ révisé
Total	192 902 \$

Que la Municipalité de Baie-des-Sables s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet si celui-ci est approuvé.

Que de l'information sur ce projet soit transmise dans le prochain bulletin d'information municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3 Cercle de Fermières – Installation d'un tricot graffiti au centre communautaire

2014-178 CERCLE DE FERMIÈRES – AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN TRICOT GRAFFITI AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant que le Cercle de Fermières de Baie-des-Sables désire installer un tricot graffiti sur la rampe de la galerie avant du centre communautaire afin de souligner le 100^e anniversaire des Cercles de Fermières du Québec (CFQ);

Considérant que cette installation temporaire d'environ 10 jours est prévu à la fin du mois d'avril 2015;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'autoriser le Cercle de Fermières de Baie-des-Sables à installer un tricot graffiti sur la rampe de la galerie avant du centre communautaire au printemps 2015.

Que copie de cette résolution soit transmise au Cercle de Fermières de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.4 Personnel pour l'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale

2014-179 OUVERTURE DU POSTE À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE MUNICIPALE POUR LA SAISON HIVERNALE 2014-2015

Considérant qu'il a lieu de combler le poste de préposé à l'entretien de la patinoire municipale pour la prochaine saison hivernale, lequel est laissé vacant par Monsieur René Ratté;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'ouvrir le poste de préposé à l'entretien de la patinoire municipale selon les conditions suivantes :

- L'offre d'emploi est rédigée selon la description de tâches du préposé à l'entretien de la patinoire municipale établie par la politique salariale de la municipalité et se résume comme suit :
 - Faire la glace et l'entretenir pour qu'elle soit prête pour les heures d'ouverture du centre communautaire;
 - Déneiger la patinoire et les abris des joueurs (les gradins au besoin);
 - Faire les lignes de surface de jeux (au besoin seulement);
 - Installer les buts (faire les trous);
 - Déneiger l'accès à la patinoire et à l'édifice;
 - Opérer un tracteur avec son équipement.
- Le poste est à temps partiel et saisonnier (20 heures par semaine);
- La durée de l'emploi est de 15 semaines soit du 30 novembre 2014 au 14 mars 2015 inclusivement;
- Le taux horaire est établi selon l'échelle salariale en vigueur (classe 9, salaire variant de 10,77 \$ à 13,46 \$);
- Le poste sera ouvert aux candidatures par la diffusion d'un publipostage distribué sur tout le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables;
- L'offre d'emploi sera également inscrite sur le site Internet d'Emploi Québec et de la municipalité;
- La réception des offres de service et des curriculum vitae se fera jusqu'au 24 octobre 2014.

L'offre d'emploi telle que préparée et remis aux membres du conseil par le directeur général et secrétaire-trésorier est acceptée.

Le maire, Monsieur Denis Santerre, et/ou le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, sont autorisés à rencontrer les candidats au besoin et à formuler une recommandation d'embauche au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2014-180 OUVERTURE DU POSTE À L'ENTRETIEN ET À LA SURVEILLANCE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LA SAISON HIVERNALE 2014-2015

Considérant que Madame Chantal Ouellet devra confirmer dans les prochains jours son retour à titre de préposé à l'entretien du centre communautaire pour la prochaine saison hivernale;

Considérant que si le poste est laissé vacant par Madame Chantal Ouellet, le poste devra être comblé;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'autoriser le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, d'ouvrir, si nécessaire, le poste de préposé à l'entretien et à la surveillance du centre communautaire selon les conditions suivantes :

- L'offre d'emploi est rédigée selon la description de tâche du préposé à l'entretien du centre communautaire établie par la politique salariale de la municipalité et se résume comme suit :
 - Voir au chauffage des lieux (chauffage au bois);
 - Faire l'entretien ménager complet de l'intérieur du centre communautaire (2 étages);
 - Déneiger la galerie, la rampe d'accès et les marches;
 - Sortir les vidanges et préparer les bacs pour la cueillette des ordures et de la récupération;
 - Voir à la sécurité des lieux et au bien-être des usagers;
 - Assurer la surveillance des lieux et le respect des équipements;
 - Opérer la cantine (à ses frais et bénéfices);
 - Collaborer à l'organisation d'activités;
 - Respecter les heures d'ouverture du centre communautaire selon l'horaire établi par le conseil municipal;
- Le poste est à temps partiel et saisonnier (20 heures par semaine);
- La durée de l'emploi est de 15 semaines soit du 7 décembre 2014 au 21 mars 2014 inclusivement;
- Le taux horaire est établi selon l'échelle salariale en vigueur (classe 9, salaire variant de 10,77 \$ à 13,46 \$);
- Le poste sera ouvert aux candidatures par la diffusion d'un publipostage distribué sur tout le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables;
- L'offre d'emploi sera également inscrite sur le site Internet d'Emploi Québec et de la municipalité;
- La réception des offres de service et des curriculum vitae se fera jusqu'au 24 octobre 2014.

L'offre d'emploi telle que préparée et remis aux membres du conseil par le directeur général et secrétaire-trésorier est acceptée.

Le maire, Monsieur Denis Santerre, et/ou le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, sont autorisés à rencontrer les candidats au besoin et à formuler une recommandation d'embauche au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.5 Achat de bois de chauffage pour le centre communautaire

2014-181 ACHAT DE BOIS DE CHAUFFAGE POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant qu'il a lieu d'acquérir du bois sec pour le chauffage du centre communautaire de la prochaine saison hivernale;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de demander des soumissions pour l'achat de 10 cordes de bois aux personnes suivantes :

- Monsieur Jacques Fortin;
- Monsieur Viateur Pelletier;
- Monsieur Georgie Fillion;
- Monsieur Roger Bélanger.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. Suivi de la dernière période de questions

- Travaux de rénovations du centre communautaire;
- Utilisation du centre communautaire par le terrain de jeux;
- Stationnement des véhicules récréatifs en face de l'église;
- Travaux d'entretien et d'amélioration sur le réseau routier municipal.

13. Divers

13.1 STTP – Demande d'appui concernant le service postal public

2014-182 RÉSOLUTION NUMÉRO CA-2014-06-05/05 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – LA SITUATION DES SERVICES POSTAUX EN MILIEU RURAL

Considérant que de nombreuses résolutions ont été transmises à la FQM sur la situation des services postaux à la suite de l'annonce d'un nouveau plan d'action de Postes Canada visant son retour à la viabilité financière d'ici 2019;

Considérant que ce plan d'action comporte cinq (5) initiatives dont celles de l'arrêt de la distribution du courrier à la porte pour le tiers des ménages canadiens par la mise en place de boîtes postales communautaires, d'une rationalisation des opérations grâce à la technologie et la consolidation des services et d'une réduction de la main-d'œuvre de 6 000 à 8 000 postes par attrition et négociation d'ici 2019;

Considérant que la FQM défend l'importance d'assurer la livraison du courrier partout sur le territoire du Québec, que l'on soit en milieu urbain ou en ruralité;

Considérant que la fermeture des points de services en milieu rural a une incidence directe sur l'occupation du territoire et la vitalité des milieux;

Considérant qu'il existe des avenues qui méritent d'être analysées sérieusement avant d'envisager la fermeture et qu'il est nécessaire de prendre le temps de bien analyser les situations et trouver les meilleures solutions pour maintenir une desserte de services respectable;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Baie-des-Sables joint sa voix à la FQM et demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes au gouvernement fédéral, madame Lisa Raitt, de :

- Faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans de petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste et permette également d'amorcer la réflexion visant l'accessibilité aux services;
- Supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le Protocole du service postal canadien relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
- Prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
- Mettre en place un "ombusman" indépendant qui aurait la responsabilité déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole;
- Établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultation avec la population et d'autres intervenants;

De transmettre copie de la présente, au président-directeur général de Postes Canada, au président national du Syndicat des travailleuses et des travailleurs des postes, au député fédéral, au député de Matane-Matapédia et à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.2 Rencontre avec le comité pour la sauvegarde du quai (mardi le 14 octobre 2014 à 20h15)

Les élus sont invités à participer à une rencontre avec le comité pour la sauvegarde du quai, le mardi 14 octobre 2014 à 19h00.

13.3 Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie – Rallye rural (samedi le 18 octobre 2014)

Le maire informe les gens présents qu'il accueillera le 18 octobre prochain un groupe de nouveaux arrivants dans la Matanie afin de leur faire découvrir le territoire de Baie-des-Sables et peut-être, les convaincre à s'établir ici. La conseillère, Madame Claudie Fillion, sera également présente pour cet accueil.

14. Période de questions du public

Le point suivant a été soulevé :

- Acquisition du camion de déneigement de la Ville de Métis-sur-Mer;
- Trico graffiti du Cercle de Fermières de Baie-des-Sables.

15. Levée de l'assemblée

2014-183 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion résolu de lever la séance à 21 h 35.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire